

La Commission d'Enquête rend un avis favorable au projet urbain des Halles

A l'issue d'un processus de 6 mois de consultation du public et d'analyse approfondie du projet depuis juin 2009, la commission d'experts en charge des 5 enquêtes publiques conjointes sur le projet des Halles a rendu vendredi 8 janvier son rapport à la Préfecture de Paris, lequel conclut à un avis favorable sur l'ensemble des enquêtes.

Les avis favorables émis ont été assortis de 3 réserves :

- La première porte sur la place René Cassin et rejoint dans ses conclusions le vote du Conseil de Paris d'avril dernier à ce sujet : la commission reconnaît que la configuration actuelle de la place « s'avère incompatible avec le projet de jardin de plain-pied » et demande qu'un lieu convivial « à l'abri des grands flux du jardin » et conservant la sculpture en place soit reconstitué. Enfin, la démolition du jardin Lalanne est admise par la Commission qui prend en considération « les solutions alternatives avancées par le maître d'ouvrage » et la nécessité de cette démolition pour la mise en oeuvre du projet global.

- Les deuxième et troisième réserves, qui sont d'ordre technique, ont été exprimées afin d'assurer une relocalisation de locaux techniques indispensables au fonctionnement de l'hôtel Novotel situé rue Berger, ainsi que le maintien des capacités de son parc de stationnement.

Plusieurs recommandations complètent le rapport de la Commission, portant essentiellement sur :

- le relogement des locaux dédiés aux services tels que la bagagerie et le relais du coeur, pour lesquels la Ville s'est d'ores et déjà engagée à retrouver des solutions à proximité,
- l'importance des questions de sécurité et de sûreté du périmètre,
- l'exigence de minimiser les nuisances du chantier pour le quartier des Halles.

La Ville de Paris s'est engagée, dans un communiqué, "à répondre à chacune de ces attentes légitimes, pour lesquelles des solutions sont à l'étude".

Au cours du processus, le public a pu s'exprimer lors des permanences en mairies d'arrondissement, par courrier, sur les registres mis à disposition, ou encore en réunion publique. La Commission s'est attachée à apporter des réponses précises aux nombreuses questions et observations dont a fait part le public lors de l'enquête. La Ville se "réjouit de l'issue de ces enquêtes conjointes, qui vient valider l'ensemble de la démarche engagée depuis 2002 pour rénover en profondeur le coeur de Paris : Canopée, jardin, et espaces publics rénovés redessineront bientôt le coeur de Paris".

Le Conseil de Paris sera donc appelé à délibérer dans les prochaines semaines afin de lever les réserves émises par la Commission d'Enquête, et les travaux pourront alors véritablement s'engager, dès le printemps pour ce qui concerne les aires de jeux pour enfants.